

# Mairie du Bugue

Place de l'Hôtel de Ville

24260 Le Bugue

☎ 05.53.02.75.80

Fax : 05.53.07.17.47

e-mail : mairie-bugue@wanadoo.fr

Arrêté réglementant la circulation.

Chantier Mobile, Entreprise STN Service



## Arrêté 2022-228

Le Maire de la Commune du Bugue,

Vu les articles L 21212 2 et 2213.1 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, relatifs à la Police de la Circulation et du Stationnement.

Vu le Code la Route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la Police de la Commune.

Vu l'intérêt général.

Vu la demande formulée par l'entreprise STN Service,

Considérant qu'en raison d'un chantier mobile, par l'entreprise STN Service, pour les travaux de déploiement de la fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation.

### Arrête

**Article 1 :** Du Lundi 05 Septembre 2022 au 07 Janvier 2023, l'entreprise STN Service, est autorisée à intervenir sur le territoire communal, afin d'effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique.

**Article 2 :** La circulation pourra être ponctuellement alternée et la vitesse pourra être limitée à 30 KM/H/

**Article 3 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise STN Service.

**Article 4 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Pour information, une ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie  
Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers  
L'entreprise STN Service  
Le Chef de L'Unité d'aménagement du Bugue

Le 30/08/2022

Le Maire,



Serge LEONIDAS